

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

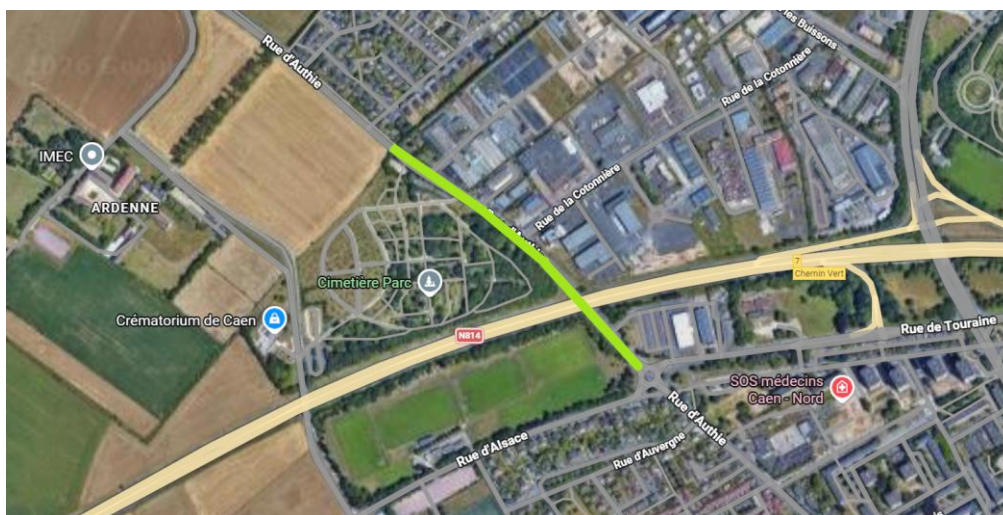
Une nouvelle piste cyclable pour relier Caen à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe

Il est désormais possible de relier Caen à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe depuis la rue d'Authie, en circulant sur un nouvel aménagement cyclable sécurisé sur une distance de 500 mètres

FACILITER LES DÉPLACEMENTS CYCLABLES AU QUOTIDIEN DANS UN CADRE PLUS VERT

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de renouvellement urbain (PRU) du quartier de Chemin-Vert à Caen engagé depuis plusieurs années et de la politique cyclable menée sur le territoire de Caen la mer. Le PRU prévoit la transformation profonde du quartier du Chemin vert en intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité à l'échelle d'un quartier. Dans ce cadre, de nombreux aménagements publics ont été réalisés comme la création d'un carrefour giratoire au niveau de la rue d'Authie et le réaménagement complet de la rue de Touraine. Parallèlement, des opérations immobilières accompagnent la transformation du quartier.

Faisant partie intégrante de ce programme urbain, l'aménagement de la rue d'Authie, réalisé au printemps 2026, a permis la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, dissociée de la chaussée entre la rue de Touraine, à Caen, et Saint-Germain-La-Blanche-Herbe, via la rue d'Authie.



Cette liaison cyclable est un atout pour le maillage cyclable du territoire. Elle permet à la fois de connecter les deux communes de façon sécurisée mais aussi de desservir des pôles de vie comme la zone d'activités de la Cotonnière et le cimetière parc.

L'aménagement cyclable de la rue d'Authie vient également renforcer le maillage cyclable existant à l'échelle du quartier du Chemin vert. Celui-ci complète les aménagements déjà réalisés en 2025 et en 2026 au niveau de la rue de Touraine et de la rue de Bourgogne. L'objectif étant de favoriser les déplacements doux inter-quartiers en permettant aux usagers de circuler en toute sécurité par des cheminements dédiés à l'usage du vélo (piste bidirectionnelle) ou par des aménagements partagés avec le piéton (zone 30, voie partagée) mais aussi de permettre aux usagers de se connecter facilement à d'autres modes de déplacement comme avec l'arrivée du Tramway en 2029 au niveau de la rue du Chemin vert. Ces aménagements cyclables doivent aussi répondre à la densification à venir en matière d'habitat à l'échelle du quartier.

SÉCURISER LA PRATIQUE DU VÉLO ET RENFORCER LE MAILLAGE CYCLABLE EXISTANT

La réalisation de cette liaison cyclable vient compléter et renforcer les aménagements cyclables existants entre les deux communes et à l'échelle du quartier

Cela s'inscrit dans la logique du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et du futur PLUi-HM qui vise à développer l'usage du vélo sur le territoire de Caen la mer.

Ce projet s'intègre également dans la philosophie du Schéma cyclable communautaire, en vigueur depuis 2019, puisqu'il participe à la **sécurisation de la pratique du vélo, en offrant une alternative à un axe routier**, où la vitesse de circulation et le trafic automobile sont importants. Aussi, le choix a été fait d'aménager, en priorité, des axes où la circulation est supérieure à 3 000 véhicules par jour, avec des limitations de vitesse supérieures ou égales à 50 km/heure.

LE FINANCEMENT

- Coût : 500 000€ TTC.
- Financeurs :
 - Communauté urbaine Caen la mer : 420 000€ TTC.
 - Ville de Caen (éclairage) : 80 000€ TTC.

Avec une subvention à hauteur de 10,15% de la part de l'Etat dans le cadre du Fonds vert.